

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

N° 6c/SJ-06  
Séance du 02 JUIN 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE

- 6 JUIN 2006

## LE CONSEIL SOCIAL ET ECONOMIQUE DE LA REGIO

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général du 9 Décembre 2005 relative aux actions menées dans le cadre de l'insertion, du logement et de l'autonomie pour l'année 2006,
- VU le rapport n° 2006/I- 404, Insertion, Logement et Autonomie du Président du Conseil Général
- VU le rapport du Président du Conseil Général

### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde :
  - . au Conseil Social et Economique de la REGIO pour l'année 2006, une subvention de 22 868 € pour un poste de secrétariat
- ❖ Autorise le Président à signer la convention de partenariat pour une durée de un an avec le Conseil Social et Economique de la REGIO
- ❖ la dépense de 22 868 € est inscrite au Chapitre 65, nature 6574, fonction 58.

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet le 5 JUIN 2006  
Publication le 9 JUIN 2006  
Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER